

RÉGLEMENTATION RÉGLEMENTATION

Mentions de danger indiquées sur les étiquettes/ emballages ou dans les fiches de données de sécurité (FDS) des produits contenant du plomb ou de l'un de ses composés.

Classé CMR* par l'Union Européenne

* Cancérogènes, Mutagènes ou Toxiques pour la Reproduction



H360D

peut nuire au fœtus

H350

peut provoquer le cancer pour l'hydrogéoarséniate de plomb et les chromates de plomb

H360Df

peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité

H351

susceptible de provoquer le cancer

H373

risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Maladies professionnelles indemnisables

↳ tableau n°1

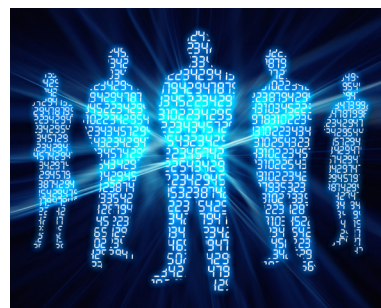
Pour info !

- la plombémie (dosage du plomb dans le sang) est un bon reflet de l'exposition au plomb
- le saturnisme (intoxication par le plomb) est l'une des plus vieilles maladies professionnelles connues

EN SAVOIR + EN SAVOIR +

Des questions ?

Contactez votre médecin du travail



Contacts

📍 25 rue Carl Linné- BP 90905
49009 ANGERS CEDEX 01

☎ 02.41.47.92.92

✉ smia@sante-travail.net

🌐 <http://smia.sante-travail.net>



Rédaction, conception et mise à jour SMIA
N.LAURENDEAU - H.LOURTIS - Médecins du Travail
V.CHOIMET - Hygiéniste du Travail
S.JOBIN - A.MAHÉ- Conseillères en EPI

Ne pas jeter sur la voie publique - Novembre 2017 - SMIA@ - FOTOLIA@

LE PLOMB

et ses dérivés



**En France, près de 110 000 salariés
sont exposés au plomb
selon l'enquête SUMER 2010**

SMIA
25 rue Carl Linné - BP 90905
49009 Angers CEDEX 01
Tél. : 02.41.47.92.92 - Fax : 02.41.68.17.16

LE PLOMB

LE PLOMB

C'est l'un des métaux le plus anciennement connu et travaillé. Il est résistant à la corrosion, stable dans le temps, imperméable aux liquides et c'est un matériau idéal pour le stockage de l'énergie électrique.

Au XX^e siècle, les peintures aux pigments à base de plomb furent interdites pour des raisons sanitaires. Dans la plupart des pays développés, les usages du plomb ont été fortement réglementés, voire interdits.

PROFESSIONS EXPOSÉES

Employé dans l'imprimerie et dans la métallurgie (fonderie), à l'état pur ou sous forme d'alliages, le plomb est aussi présent dans de nombreux autres secteurs d'activités :

- la fabrication et la réparation des accumulateurs au plomb
- la récupération des batteries ou de vieux métaux
- le découpage au chalumeau des tôles et charpentes recouvertes de vieilles peintures au plomb
- la fabrication des émaux (poterie, faïencerie), de vitraux
- l'ébarbage et le polissage de tout objet en plomb ou en alliage de plomb
- les travaux de rénovation sur les vieilles peintures
- la fabrication et l'utilisation de pigments au plomb pour certaines peintures (chromate de plomb, minium...).
- certains traitements de surface
- le verre au plomb (cristal, verres techniques)...

RISQUES ET EFFETS POUR LA SANTÉ

RISQUES ET EFFETS POUR LA SANTÉ

Le plomb peut pénétrer, même lors d'expositions très faibles, dans votre organisme par :

- le nez (poussières, fumées)
- la bouche (mains sales, aliments souillés...)



En s'accumulant dans l'organisme le plomb provoque des maladies au niveau :

- du sang (anémie...)
- du cerveau (troubles de mémoire...)
- des reins (insuffisance rénale chronique...)
- du système digestif (coliques de plomb...)
- des nerfs (paralysie radiale...)

Il est également responsable d'anomalies au niveau de la reproduction :

- chez la femme
 - ↳ stérilité, avortement
- chez l'homme
 - ↳ atteinte des spermatozoïdes
- chez la femme enceinte ou allaitante
 - ↳ toxique pour l'enfant



PRÉVENTION ET CONSEILS

PRÉVENTION ET CONSEILS

Agir sur la protection collective :

- mode opératoire ou process adapté, ventilation au poste de travail pour réduire l'empoussièrement
- aspiration des fumées en cas de procédé à chaud (soudage, décapage thermique...)
- mise à disposition d'une installation et de produits d'hygiène pour le lavage des mains et du corps
- vestiaires séparés pour l'entreposage/rangement des vêtements propres et sales
- nettoyage des vêtements de travail pris en charge par l'entreprise

Agir sur la protection individuelle :

A votre poste de travail

- porter des gants adaptés
- porter, en fonction du poste et des tâches, une protection respiratoire adaptée
- ne pas boire, ne pas manger (sandwichs, fruits, chewing-gum...) ne pas fumer
- ne pas se ronger les ongles
- se laver les mains avant et après les pauses



En quittant votre poste de travail

- lavez-vous les mains
- brossez-vous les ongles
- prenez une douche
- ne rappez pas les vêtements de travail chez vous

